

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SARL au capital de 10000000 F CFP dont le siège social est situé 13 Rue Jean Jaurès, 98800 Nouméa, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouvelle-Calédonie sous le numéro 1 097 765, exploitant le magasin sous enseigne DARTY (ci-après le « Magasin »), et tout consommateur ou non-professionnel (ci-après le « Client »). La vente est consentie conformément à la version des CGV et du contrat de confiance en vigueur au jour de la vente et aux conditions particulières figurant sur la facture, dont le Client déclare avoir pris connaissance et qu'il reconnaît accepter sans restriction ni réserve.

1. ACHAT, COMMANDE ET LIVRAISON. Le Client peut effectuer un achat en Magasin (à emporter ou à livrer) ou passer une commande de produits auprès du Magasin. Toute commande a un caractère ferme et définitif (ci-après la « Commande »). Toute Commande est à régler en totalité avant toute livraison ou tout retrait du produit.

1.1 Le règlement versé par le Client sera de plein droit acquis au Magasin à titre de dommages et intérêts et ne pourra donner lieu à remboursement pour toute Commande annulée par le Client pour une raison autre qu'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil, un retard de livraison ou en cas de changement d'avis dans les conditions de l'article 1.2 ci-dessous. Par ailleurs, l'annulation d'une Commande due à la non-obtention d'un crédit est sans frais pour le Client.

1.2 Le Magasin accorde au Client un délai de 15 jours pour changer d'avis à compter de la date d'achat dans les conditions mentionnées dans le contrat de confiance. En cas de changement d'avis par le Client, le produit devra être retourné dans son état d'origine et dans son emballage avec ses accessoires. En revanche, le Magasin ne reprendra pas les produits suivants s'ils ont été déballés par le Client, à savoir notamment les produits d'hygiène et les consommables tels que détaillés dans le contrat de confiance.

1.3 Le Magasin s'engage à respecter la date de mise à disposition ou de livraison du produit. Par ailleurs, le Client est tenu de retirer le produit dans les délais convenus avec le Magasin. Le Magasin se réserve le droit, en cas de défaillance du Client à venir retirer le produit dans un délai de deux (2) mois suivant la deuxième mise en demeure adressée audit Client, par lettre recommandée avec avis de réception, de disposer librement du produit et de conserver les sommes versées par le Client à la Commande, à titre d'indemnisation forfaitaire. Il est, en effet, d'ores et déjà convenu que tout produit non retiré malgré ces deux mises en demeure sera considéré comme abandonné par le Client, ce dernier ayant ainsi renoncé à tout droit sur celui-ci.

1.4 Toute prestation de livraison, montage, installation et/ou mise en service proposée par le Magasin et demandée par le Client est soumise à des frais supplémentaires affichés en Magasin et doit être payée en totalité par le Client au jour de la souscription dudit service. Par ailleurs, toute prestation de livraison n'implique pas, sauf stipulation contraire, le montage et/ou leur fixation aux murs.

2. PRIX. Les prix affichés en Magasin sont exprimés en francs XPF. Les prix s'entendent en « prix emporté ». Le Magasin peut modifier ses prix, sans préavis, étant entendu que le produit sera facturé sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'achat.

3. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DES RISQUES. Le produit reste la propriété du Magasin jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix dû par le Client. Les risques de perte, vol ou détérioration du produit sont transférés au Client dès la livraison ou le retrait du produit.

4. RESPONSABILITÉS.

4.1 Le Client doit vérifier les renseignements fournis au Magasin lors de son achat. En cas d'erreur du Client sur les informations relatives à la livraison ou de non-respect du rendez-vous fixé avec le transporteur, le Magasin ne peut en être tenue responsable. Les frais d'une nouvelle livraison seront à la charge du Client. Par ailleurs, il incombe au Client de formuler, le cas échéant, les réserves adaptées au moment du retrait du produit en Magasin par le Client ou un tiers désigné par lui, ou à la réception en cas de livraison. A défaut, aucune réclamation ne peut être acceptée à l'exception de celles relatives à la mise en œuvre des garanties légales.

4.2 Le choix et l'achat des produits par le Client sont sous sa responsabilité. Le Client a reçu une information complète et suffisante relative aux caractéristiques essentielles des produits et services en Magasin. A défaut d'être clairement identifié sur la fiche technique comme étant un produit destiné aux professionnels, les produits vendus par le Magasin sont destinés uniquement à un usage privé. Ces produits ne répondant pas aux normes d'usage professionnel et/ou collectif, le Magasin ne peut voir sa responsabilité engagée au titre d'un tel usage.

4.3 L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser un produit notamment en cas d'incompatibilité ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité du Magasin, sauf dans le cas d'un vice caché avéré ou d'une non-conformité.

5. DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES. Sous réserve des informations communiquées par le fabricant au Magasin, le Client est informé de la durée pendant laquelle les pièces détachées sont disponibles.

6. GARANTIES LÉGALES (hors client professionnel).

6.1 Garantie légale de conformité et des vices cachés. Le Magasin garantit le Client des défauts de conformité et des vices cachés conformément aux dispositions légales en vigueur, pour tout achat ou toute commande de produits par le Client.

Article 67-4 de la Délibération : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article 67-5 de la Délibération : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article 67-12 de la Délibération : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

6.2 Exclusions.

Les garanties légales s'appliquent sous réserve que le défaut ne résulte pas :
- d'une utilisation anormale ou non conforme du produit par le Client, notamment, une mauvaise utilisation, le non-respect des instructions d'entretien ou de montage, une installation, un branchement ou une alimentation électrique (surtension) non conforme aux indications du constructeur ou à la notice, une mauvaise qualité d'alimentation du produit (électrique, eau, gaz), une utilisation nuisible à la bonne conservation du produit (ayant provoqué par exemple une oxydation),
- d'une usure ou d'un vieillissement normal(e), d'une usure ou d'un vieillissement anormal(e) dû(e) à une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme du produit par le Client ou à un défaut d'entretien ou de nettoyage,

- d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil,
- de dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive,
- des éléments consommables ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire (sauf pour les lampes des vidéoprojecteurs qui sont garanties pendant 3 mois à partir de la date d'achat),
- d'un événement accidentel ou, de façon générale, d'une cause externe au produit tels que, et sans que cette liste qui n'est qu'une illustration soit exhaustive : l'intervention de tout tiers non autorisé, un accident, un choc, foudre ou tempête, une oxydation prématurée, l'intrusion de nuisibles (insectes, rongeurs...), ou la présence de corps étrangers, brûlures, la chaleur excessive,

- d'un défaut dont le Client avait connaissance au moment de l'achat ou ne pouvait ignorer au moment de l'achat,
- de matériaux que le Client a fournis ou ajoutés ou d'éléments inadaptés, et notamment de l'utilisation de périphériques, d'accessoires ou de consommables inadaptés,

- de la détérioration des produits, consécutive à la rupture du support mural de l'immeuble (sauf si celle-ci résulte d'une faute consécutive à la prestation réalisée par le Magasin ou un prestataire agréé par le Magasin),
- de l'usage collectif et/ou professionnel et de façon générale toute activité de nature non domestique,
- le Magasin ne pourra pas en être tenu pour responsable d'une modification de programme, d'un paramétrage de données ou d'un défaut de logiciel occasionnés par le Client et ayant entraîné la perte ou la destruction des données stockées dans l'appareil du Client, notamment sous forme de logiciel ou de fichier quelle qu'en soit leur nature, ni des dommages occasionnés par l'utilisation de logiciels acquis par des moyens illégaux (copie).

7. GÉNÉRALITÉS. Pour toute information, réclamation ou mise en œuvre des garanties, le Client peut se rapprocher du Magasin dont l'adresse postale figure sur la facture ou le ticket de caisse ou adresser un email à contact@dartync.com. Le Client peut également contacter le Magasin et/ou le SAV au **24 28 19** du lundi au samedi de 8 h à 18 h sans interruption (prix d'un appel local).

Le Client doit signaler le défaut dès son apparition et doit être muni d'une facture. Un produit emporté depuis le point de retrait du Magasin d'achat devra être rapporté par le Client au SAV. Pour un produit volumineux livré à domicile, le déplacement à domicile est effectué sans frais pour le Client. Le remplacement des pièces détachées et la main d'œuvre sont compris dans les garanties légales.

En cas de remplacement, le produit de remplacement sera neuf, commercialisé par le Magasin, identique ou techniquement similaire au produit initial.

8. GARANTIES (client professionnel). Des produits destinés aux professionnels et identifiés comme tels peuvent être proposés par le Magasin. Le client professionnel bénéficie de la garantie de délivrance conforme en cas de différence entre le produit acheté et le produit délivré. L'acceptation sans réserve du produit interdit au client professionnel de se prévaloir ultérieurement d'un défaut de conformité. Le client professionnel bénéficie également de la garantie des vices cachés, elle est toutefois exclue pour tout professionnel de même spécialité que le Magasin. Les exclusions de garanties sont identiques à celles indiquées à l'article 6.2.

9. GARANTIES COMMERCIALES. Des garanties commerciales facultatives payantes peuvent être souscrites par le Client. Ces garanties commerciales ne se substituent pas aux garanties légales, elles permettent au Client de bénéficier de garanties complémentaires et/ou supplémentaires aux garanties légales sous réserve du versement d'une somme supplémentaire par le Client. La disponibilité et les tarifs des garanties commerciales par produit sont précisés en Magasin. Afin de mettre en œuvre ces garanties commerciales, le Client doit solliciter le Magasin aux coordonnées indiquées à l'article 7, et suivre les instructions qui lui seront données. Les garanties commerciales peuvent être mises en œuvre dans les enseignes DARTY de France métropolitaine, de l'île de la Réunion, de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de Nouvelle-Calédonie. Les exclusions d'application des garanties commerciales sont identiques à celles de l'article 6.2.

10. DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE. Le Client peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, dit dispositif Bloctel. Le Magasin reste autorisé à contacter le Client par téléphone pour la bonne exécution de l'achat ou de la Commande.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES. Le Magasin procède à la collecte des données personnelles du Client (nom, prénom, adresse, email, téléphone), aux fins du bon traitement de son achat et de la réalisation d'enquêtes de satisfaction. Le Magasin est responsable de traitement au sens du RGPD. Après avoir recueilli le consentement du Client, des newsletters et offres commerciales pourront lui être envoyées par le Magasin et/ou ses partenaires. Le Client peut se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien présent dans chaque message, par écrit à l'adresse du siège du Magasin ou par email à contact@dartync.com. Le Client a un droit d'accès, de rectification, de suppression de ses données ainsi qu'un droit à l'oubli, d'opposition au traitement de ses données et de portabilité. Toute demande d'exercice de ces droits doit être adressée par courrier ou par email aux adresses mentionnées ci-dessus.

12. ENVIRONNEMENT. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) nécessitent un traitement particulier du fait de la dangerosité des matières qu'ils contiennent. Le Client est invité à recourir aux solutions de collecte et de recyclage mis à sa disposition (collecte des encombrants, bornes de collecte, déchetteries, dons) afin que ses anciens équipements électriques et électroniques et d'ameublement puissent être réemployés ou traités.

13. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE. Les CGV sont soumises au droit français et aux dispositions spécifiques applicables à la Nouvelle-Calédonie. A défaut d'accord amiable entre les parties, le Client peut recourir à la médiation. Tout litige relatif aux produits et services commercialisés par le Magasin ou auquel les présentes CGV pourraient donner lieu sont de la compétence exclusive des Tribunaux français même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie.